

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'hôtel de ville de Bedford, au 26, rue de la Rivière à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 2 JUIN 2026

Ouverture de la séance

1. **Adoption de l'ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. **Première période de questions**

3. **Approbation des procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

4. **Affaires des membres du conseil et tour de table**

4.1 Tour de table des membres du conseil

5. **Règlements**

5.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 765-26 relativement à l'occupation du domaine public

6. **Administration générale et finances**

6.1 Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mai 2026

6.2 Dépôt du rapport financier 2025 de la Ville de Bedford

6.3 Engagement de la Ville de Bedford à la programmation TECQ 2024-2028

6.4 Acceptation des obligations municipales et engagement financier – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)

6.5 Autorisation à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'éducation dans le cadre du PAFIRSPA du volet 1 – pour le projet de réfection des terrains de tennis

6.6 Octroi de contrat de gré à gré – Changement d'une partie de la toiture de l'hôtel de ville

6.7 Octroi de contrat de gré à gré – Remplacement des unités de climatisation et de chauffage de l'hôtel de ville

7. **Aménagement et urbanisme**

7.1 Dépôt du registre des permis du mois de mai 2026

7.2 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 25 mai 2026

7.3 PIIA – 152, Rivière – Remplacement de la toiture

7.4 PIIA – rue Leclair – Nouveau 4 plex (nouvelle proposition)

7.5 DM – 155, et 137, Alcée-Rocheleau – Stationnement

7.6 DM – 180, du Parc – Marge avant

7.7 Avis préliminaire – Développement des Cerfs

7.8 Autorisation d'occupation du domaine public – Parc Dr. Adrien Tougas

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus à l'hôtel de ville de Bedford, au 26, rue de la Rivière à 19h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

- 8.1 Autorisation de signature de l'addenda au bail de location pour la bibliothèque
- 8.2 Amendement à la résolution numéro 26-04-115 – Nomination d'une nouvelle responsable de la bibliothèque
- 8.3 Autorisation de vente de garage du 19 juin 2026 au profit de la Fabrique Saint-Damien

9. Service des travaux publics et services techniques

- 9.1 Octroi d'un budget additionnel pour le Plan de Gestion des Actifs en Eau
- 9.2 Autorisation de paiement du décompte No.7 pour le remplacement des pompes de distribution à l'usine de filtration et au réservoir d'eau potable
- 9.3 Octroi de contrat de gré à gré – Remplacement des panneaux électriques au garage municipal, au centre communautaire et à l'aréna

10. Service incendie et sécurité publique

11. Ressources humaines

- 11.1 Dépôt de la liste des embauches au 2 juin 2026
- 11.2 Nomination – poste d'adjointe aux loisirs

12. Dépôt de correspondance

- 12.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 14 avril 2026
- 12.2 Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle de la maison de la famille des Frontières

13. Affaires nouvelles

Deuxième période de questions

14. Levée de la séance

- 14.1 Levée de la séance



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'hôtel de ville, situé au 26, rue de la Rivière, à Bedford, le mardi 2 juin 2026 à 19 h 00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Suzanne Plouffe
Pierre Le Blanc	Richard Fournier
Yvette Tétreault Lapointe	Mona Beulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière.

26-06-167

Ouverture de la séance

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil ouvre la séance à 19h00.

ADOPTÉE

26-06-168

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte l'ordre du jour :

- Ajout en affaires nouvelles :

13.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre

13.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 29 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de questions.

26-06-169

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026

Considérant que chacun des membres du conseil a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026, conformément à la Loi;

Considérant les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026.

ADOPTÉE

N.M.

Tour de table des membres du conseil

26-06-170

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 765-26 relativement à l'occupation du domaine public

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 765-26 relativement à l'occupation du domaine public.

Je dépose et présente le projet de règlement numéro 765-26 relativement à l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE

26-06-171

Autorisation de paiement des déboursés pour le mois de mai 2026

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil adopte la liste des déboursés au 2 juin 2026, au montant de 323 018,59 \$ présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 29 mai 2026.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M

Dépôt du rapport financier 2025 de la Ville de Bedford

Ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, du dépôt du rapport financier 2025 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

26-06-172

Engagement de la Ville de Bedford à la Programmation TECQ 2024-2028

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

Que la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années au programmes.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

26-06-173

Acceptation des obligations municipales et engagement financier – Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM)

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a mis en place, en mai 2023, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

Considérant que ce programme est offert dans le contexte des fins d'ententes entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant que plusieurs municipalités du Québec, particulièrement dans les régions rurales ou dévitalisées, ont exprimé des difficultés à assumer immédiatement la

contribution municipale équivalant à 10 % du coût des travaux admissibles;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du programme PRHLM, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l'approbation du MAMH avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

Considérant que cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique;

Considérant que l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi souhaite conclure une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme PRHLM;

Considérant que les ensembles immobiliers visés par cette convention sont les E.I. 100-200-300-400 Habitat et 31 Campbell, situés sur le territoire de la Ville de Bedford;

Considérant que la Ville de Bedford reconnaît l'importance de maintenir et d'améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de la Ville de Bedford confirme son appui à la démarche de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi visant la conclusion d'une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM).

Que la Ville de Bedford accepte les obligations municipales prévues à la convention d'aide financière PRHLM, lesquelles comprennent notamment :

1. reconnaître et maintenir l'usage des immeubles concernés à des fins de logements sociaux;
2. collaborer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi dans la mise en œuvre du programme;
3. soutenir le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux sur son territoire.

Que la Ville de Bedford s'engage à assumer une contribution financière municipale équivalant à 10 % des coûts admissibles des travaux, conformément aux conditions du programme PRHLM.

Que la Ville de Bedford pourra, si nécessaire, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer cette contribution municipale, conformément aux dispositions prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sous réserve des approbations requises.

Que cet engagement financier vise les ensembles immobiliers E.I. 100-200-300-400 Habitat et 31 Campbell situés sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

26-06-174

Autorisation à déposer une demande d'aide financière au ministère de l'éducation dans le cadre du PAFIRSPA du volet 1 - pour le projet de réfection des terrains de tennis

Considérant que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives, permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAFIRSPA volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives;

Considérant que la Ville de Bedford doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que la Ville de Bedford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Ville de Bedford autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Proposé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Bedford autorise la présentation du projet de réfection des terrains de tennis au ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRSPA volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Bedford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Ville de Bedford désigne monsieur Richard Joyal, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-06-175

Octroi de contrat de gré à gré – Changement d'une partie de la toiture de l'hôtel de ville

Considérant qu'une partie de la toiture actuelle située au 26, rue de la Rivière, soit l'hôtel de ville de Bedford, présente des signes de vétusté et nécessite des réparations majeures sur 3 sections de toiture actuellement en multicouche;

Considérant l'âge et l'état du toit, la Ville a pris la décision de remplacer une superficie de 4 190 pi² par une toiture en membrane élastomère, puisque les frais de réparation resteraient élevés, d'autant plus que de garder la toiture actuelle représente des risques de bris et d'infiltration d'eau majeurs;

Considérant que cette dépense avait été préalablement approuvée dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, et les fonds nécessaires sont disponibles;

Considérant que la Ville a sollicité des soumissions auprès de deux fournisseurs;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à Toitures Chouinard pour le remplacement de 4 190 pi², pour un montant de 44 500,00\$, excluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-06-176

Octroi de contrat de gré à gré – Remplacement des unités de climatisation et de chauffage à l'hôtel de ville

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder au remplacement des unités de climatisation et de chauffage, ceux-ci étant désuets et inappropriés à la suite de l'aménagement du nouvel hôtel de ville;

Considérant l'âge et l'état des équipements, la Ville a pris la décision de remplacer les unités de climatisation et de chauffage;

Considérant que cette dépense avait été préalablement approuvée dans le cadre de l'élaboration du budget 2026, et les fonds nécessaires sont disponibles;

Considérant que la Ville a sollicité des soumissions auprès de deux fournisseurs;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à R.C.C.T. INC. pour le remplacement des unités de climatisation et de chauffage, pour un montant de 75 826,01\$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M

Dépôt du registre des permis du mois de mai 2026

N.M

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du CCU tenue le 25 mai 2026

26-06-177

PIIA – 152, Rivière – Remplacement de toiture

Considérant la demande soumise afin d'approuver le remplacement du revêtement de bardeau d'asphalte vert de la toiture par du nouveau bardeau d'asphalte de couleur grise-noire ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe

Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-06-178

PIIA – Lot 5 603 254 Rue Leclair – Nouveau 4 Plex

Considérant la demande afin d'autoriser la construction d'un immeuble de quatre logements ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12 ;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Virginie Hufty-Boissonneault, architecte, de son dossier 2026-28 ;

Considérant la résolution du conseil 26-05-150 refusant la demande initiale ;

Considérant que la nouvelle proposition vise l'installation d'un revêtement de brique en façade et de panneau de vinyle de couleur osier posé à la verticale et à l'horizontale pour les murs latéraux et arrière ;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe

Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA.

ADOPTÉE

26-06-179

Dérogation mineure – 125 et 137, rue Alcée-Rocheleau – Réduction de marge de stationnement

Considérant la demande soumise afin de permettre l'implantation d'un stationnement à moins de 60 centimètres de la limite gauche du terrain du 137, rue Alcée-Rocheleau;

Considérant la demande soumise afin de permettre l'implantation d'un stationnement à moins de 60 centimètres de la limite droite pour le 125, rue Alcée-Rocheleau;

Considérant le règlement de zonage 699-11, exige une distance minimale de 60 centimètres des terrains voisins à l'article 85 ;

Considérant que d'accorder la demande ne cause pas de préjudice au voisinage ;

Proposé par le conseiller Richard Fournier

Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe

Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-06-180

Dérogation mineure – 180, rue du Parc – Implantation dérogatoire

Considérant la demande soumise afin de permettre l'implantation d'une construction neuve à 5.68 mètres de la ligne avant de la propriété ;

Considérant que la demande soumise est basée sur le plan de localisation de Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, de son dossier 21126, minute 15399 ;

Considérant que la zone RX-1 du règlement de zonage 699-11 exige une marge avant minimale de 7,6 mètres ;

Considérant que le CCU était d'avis que la demande créerait un alignement disparate avec les résidences construites sur la rue Alcée-Rocheleau, à l'arrière de la future résidence de la présente demande ;

Considérant que ce sont des bungalows qui seront implantés sur ce lot à la demande de la Ville dans la résolution numéro 25-08-249;

Considérant l'importance de l'uniformité de l'architecture du projet dans son ensemble;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accepte la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

26-06-181

Avis préliminaire – Développement des Cerfs

Considérant la demande soumise afin de modifier la demande initiale concernant l'aménagement d'un développement résidentiel ;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant la résolution du Conseil municipal # 24-09-279;

Considérant que la présente recommandation est préliminaire afin d'apprécier l'orientation que prendra le développement proposé ;

Considérant que la superficie utilisée par les bassins est à l'heure actuelle inconnue;

Considérant qu'il serait opportun de connaître la superficie résiduelle des parcs utilisables à des fins publiques pour la population locale ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil refuse l'aménagement du développement des Cerfs tel que présenté, compte tenu de l'emplacement des fins de parcs.

ADOPTÉE

26-06-182

Autorisation d'occupation du domaine public – Parc Dr. Adrien Tougas

Considérant la demande soumise afin de permettre l'aménagement d'une terrasse desservant le restaurant La Cantina ;

Considérant que la demande sera assujettie au règlement 765-26 ;

Considérant que la demande vise l'installation d'une terrasse d'une superficie d'environ 16 m² (4' de largeur, 42' de profondeur) faite de bois et adossée au mur latéral de l'immeuble du 77, rue Principale, entourée de délimitation composée de pots de fleur et de cordage ;

Considérant que la terrasse occupera une portion du parc municipal du Dr. Adrien-Tougas ;

Considérant que la terrasse devra être retirée avant le 19 octobre 2026 pour l'hiver ;

Considérant qu'il sera autorisé de servir de l'alcool sur cette terrasse ;

Proposé par le conseiller Richard Fournier
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte l'installation de la terrasse aux conditions édictées ci-dessus.

ADOPTÉE

26-06-183

Autorisation de signature de l'addenda au bail de location pour la bibliothèque

Considérant que la Ville de Bedford loue le local #105 de l'immeuble situé au 52, rue du Pont à Bedford pour sa bibliothèque;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition et l'installation d'une thermopompe;

Considérant que le locateur Le Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières (R.O.C.) et la Ville de Bedford ont conclu une entente relativement au paiement et remboursement des travaux et achats de matériel pour ce local;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'addenda audit bail;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessous fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise la signature de l'addenda au bail entre Le Regroupement des Organismes Communautaires des Rivières (R.O.C.) et la Ville de Bedford par monsieur le directeur général, Richard Joyal, et monsieur le maire, Claude Dubois, pour et au nom de la Ville de Bedford relativement le local de la bibliothèque.

ADOPTÉE

26-06-184

Amendement à la résolution numéro 26-04-115 - Nomination d'une nouvelle responsable à la bibliothèque

Considérant la résolution numéro 26-04-115 relativement à la nomination d'une responsable à la bibliothèque;

Considérant qu'il y a eu des changements apportés concernant le personnel à la bibliothèque et qu'il y a lieu de nommer une nouvelle responsable à la bibliothèque;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

D'amender la résolution numéro 26-04-115 relative à la nomination d'une responsable à la bibliothèque.

Que le conseil municipal désigne Madame Marlène Côté à titre de responsable de la bibliothèque à la Ville de Bedford et comme représentante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie.

ADOPTÉE

26-06-185

Autorisation de vente de garage du 19 juin 2026 au profit de la Fabrique Saint-Damien

Considérant que la Ville de Bedford autorise les ventes de garage sur son territoire les premiers samedis et dimanches de chaque mois entre mai et octobre;

Considérant que les ventes de garage sont interdites sur le territoire de la ville en dehors de ces dates;

Considérant la demande de l'Unité pastorale des Frontières de tenir une vente de garage le vendredi 19 juin 2026 à au profit de la Fabrique Saint-Damien de Bedford;

Proposé par la conseillère Suzanne Plouffe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
Et résolu à l'unanimité

De permettre exceptionnellement la tenue d'une vente de garage à l'Unité pastorale des Frontières au 26, rue de l'Église, Bedford le vendredi 19 juin 2026 au profit de la Fabrique St-Damien.

ADOPTÉE

26-06-186

Octroi d'un budget additionnel pour le Plan de Gestion des Actifs en Eau

Considérant l'octroi d'un mandat initial d'assistance à Tetra Tech QI inc. pour aider la Ville de Bedford à faire la démarche de Gestion des actifs ainsi que la réalisation du PGA-Eau, et ce, en vertu de la résolution 25-10-317 et pour une enveloppe budgétaire initiale de 20 000\$ (avant taxes);

Considérant que cette enveloppe budgétaire initiale est maintenant épuisée et qu'elle ne couvrirait pas les nouvelles exigences du MAMH concernant le volet stratégique;

Considérant que la firme Tetra Tech QI inc. a déposé une offre de services professionnels proposant à la Ville une enveloppe budgétaire additionnelle de 24 500\$ (avant taxes) pour terminer le mandat;

Considérant que les activités restantes sont :

Activités	Heures estimées à faire
Finaliser le portrait des actifs ponctuels, incluant l'évaluation des valeurs de remplacement aux fiches d'inspection	24
Bilan de l'Atelier #2 - Risques et demande à venir	4
Atelier #3 - Gestion du cycle de vie et introduction au résumé financier	31
Atelier #4 - Présentation sommaire du plan de gestion du cycle de vie et résumé financier global et complétion du plan d'amélioration dans le chiffrier MAMH	13
Tableau de bord incluant l'analyse du budget	7
Fichier Excel MAMH	13
Rapport du PGA (Plan type) versions pour commentaires et finale	61
Total	153

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil accorde à Tetra Tech QI inc. une enveloppe budgétaire additionnelle de 24 500\$ (avant taxes) payable en fonction de l'avancement du projet pour exécuter les activités ci-haut mentionnées et terminer le mandat.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

26-06-187

Autorisation de paiement du décompte No.7 pour le remplacement des pompes de distribution à l'usine de filtration et au réservoir d'eau potable

Considérant l'octroi d'un contrat à « Groupe Mécano inc. » pour les travaux de remplacement des pompes de distribution (Usine de filtration et réservoir d'eau potable), et ce, en vertu de la résolution 24-05-173 et pour un montant de 1 012 828,58\$ incluant les taxes ;

Considérant le paiement du décompte No.6 pour les travaux réalisés jusqu'au 13 mai 2025 et la réception provisoire des travaux, et ce, en vertu de la résolution 25-07-230 pour un montant de 55 422,24\$ incluant les taxes ;

Considérant la vérification du décompte No.7 en date du 29 mai 2026 pour la réception définitive des travaux libérant la dernière retenue contractuelle selon la recommandation de paiement faites par GBI pour un montant de 51 716,59\$ (incluant les taxes);

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Suzanne Plouffe
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.7 au montant de 51 716,59\$ (incluant les taxes applicables) comprenant la libération de la dernière retenue contractuelle pour la réception définitive des travaux à « Groupe Mécano inc. ».

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

26-06-188

Octroi de contrat gré à gré – Remplacement des panneaux électriques au garage municipal, au centre communautaire et à l'aréna

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder au remplacement de plusieurs panneaux électriques dans ses installations soit le garage municipal, le centre communautaire et l'aréna;

Considérant la demande de la compagnie d'assurances de la Ville de Bedford de procéder au changement desdits panneaux électriques pour se conformer aux normes;

Considérant que la Ville a sollicité des soumissions auprès de deux fournisseurs;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Yvette Tétreault Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré à Champigny Électrique INC pour le remplacement des panneaux électriques au garage municipal, au centre communautaire et à l'aréna, pour un montant de 25 959,77\$, incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général et trésorier de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense. »

ADOPTÉE

N.M

Dépôt de la liste des embauches au 2 juin 2026

26-06-189

Nomination – Poste d'adjoint aux loisirs

Considérant que le poste de 34 heures d'adjoint aux loisirs est vacant à la suite d'un départ;

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste à l'interne, une (1) candidature a été reçue;

Considérant que madame Bianca Summerside a déposé sa candidature et que celle-ci répond aux exigences, comme le prévoit la convention collective;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
Et résolu à l'unanimité

Que ce conseil nomme madame Bianca Summerside au poste d'adjoint aux loisirs (service des loisirs) de la Ville de Bedford à compter du 18 mai 2026, et ce selon les modalités de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

N.M **Dépôt du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de Zone-Éco (Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome Missisquoi) du 14 avril 2026**

N.M **Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle de la maison de la famille des Frontières**

26-06-190 **Avis de motion du projet de règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre**

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre.

ADOPTÉE

26-06-191 **Adoption du premier projet de règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, intitulé Règlement sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre**

Considérant l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2026;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de cette même séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2026 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Richard Fournier
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 702-26-9 modifiant le règlement numéro 702-11, tel qu'amendé, sur l'émission des permis et certificats, afin de sévir sur les amendes relatives à l'abattage d'arbre.

ADOPTÉE

N.M **Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 29 mai sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Six (6) citoyens se sont prévalus de la période de questions concernant les sujets suivants :

- Questionnement sur ce qui manque pour obtenir l'approbation des plans d'implantation concernant le développement Projet des Cerfs;
- Possibilité d'aménager les alentours du pont sur la rue de la Rivière;
- Détour proposé sur la rue Best à la suite des travaux de réfection des rues dans ce secteur;
- Demande de pavage de la route 202 entre Bedford et Stanbridge-East;
- Raison pour laquelle il n'y a pas de trottoir de prévu sur la rue Philipsburg;
- Adoption du procès-verbal du mois de mai 2026;
- Déception causée par l'absence de la chaise des générations;
- Félicitations pour le corridor sur la rue Victoria;
- Des travaux d'arpenteur-géomètre par drone sur les terrains derrière la rue Élisabeth;
- Demande d'explications relativement à la dette de la Ville de Bedford;
- Échanges concernant le risque de développer la Ville trop rapidement.

26-06-192

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
 Appuyé par le conseiller Richard Fournier
 Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée à 20h04.

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

Me Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière